



## Remboursement acompte dans une vente aux enchères public

Par **Diver66**, le **20/06/2021** à **13:57**

J'ai acheté une voiture à une vente aux enchères publics (pas dématérialisée) j'ai versé un acompte en CB je dispose de 6 jours pour payer le solde, j'éprouve des difficulté à payer le solde, puis je demander l'annulation de la vente et le remboursement de l'acompte ?

Merci pour votre réponse

Par **Yukiko**, le **20/06/2021** à **16:38**

Bonjour,

S'il s'agit d'une vente organisée par le service des domaines de l'Etat, la vente sera annulée mais l'acompte ne sera pas remboursé.

Par **Diver66**, le **20/06/2021** à **20:43**

C'est une vente aux enchères organisée parla société VOUTIER Associés Société de Ventes Volontaires

Je ne sais pas si c'est les sevices du domaine de l'état

Merci pour votre aide